

Recommandation du CEREC AI pour la vaccination contre le COVID19 en cas de PTI en date du 8 avril 2021

Le PTI n'est pas à ce jour reconnu comme étant en soi un facteur de risque de COVID sévère. Il a été rapporté de façon exceptionnelle la survenue de thrombopénies immunologiques avec les vaccins à ARNm Pfizer et Moderna. Des cas également exceptionnels (incidence < 1/100 000) de thrombose grave dans des sites inhabituels s'accompagnant de thrombopénie et touchant préférentiellement des femmes jeunes ont été par ailleurs rattachés au vaccin Astra/Zeneca et dont le mécanisme est en cours d'investigation. En dehors de l'âge et du sexe, aucun facteur de risque associé à ce risque thrombotique n'a été identifié à ce jour

Au vu de l'importance de l'épidémie et de la gravité potentielle de l'infection par le SARS-COV2, la vaccination contre la COVID19 est vivement conseillée chez les patients atteints de PTI à risque de développer une forme sévère de COVID en raison de leurs comorbidités, telles que définies par les autorités sanitaires et chez ceux éligibles à la vaccination par leur âge.

Conformément à la recommandation de l'HAS, chez *les patients de moins de 55 ans atteints de PTI*, la balance bénéfices /risques plaide en faveur de l'utilisation d'un vaccin ARNm ou d'un autre vaccin à venir en fonction de leur accessibilité dans les prochains mois.

Les patients âgés de plus de 55 ans atteints de PTI peuvent recevoir indépendamment un vaccin ARNm ou le vaccin Astra/Zeneca en fonction de leur disponibilité car le risque de survenue d'une thrombopénie immunologique avec un vaccin ARNm ou d'un accident thrombotique avec le vaccin Astra/Zeneca est à ce jour négligeable comparé au risque de développer une infection COVID-19 grave en pleine période de pandémie.

Enfin, dans l'attente d'informations supplémentaires concernant le mécanisme des thromboses observées avec le vaccin Astra/Zeneca, Il apparaît raisonnable de privilégier lorsque cela est possible l'utilisation des vaccins ARNm chez les patients atteints de PTI ayant des antécédents de thrombose ou dont la thrombopénie s'intègre dans le cadre d'un syndrome des antiphospholipides.

Ces recommandations rédigées le 8 avril par le conseil scientifique du CERECAL sont susceptibles d'être modifiées dans les semaines à venir en fonction des informations supplémentaires qui pourraient être fournies par les autorités de santé ou les études qui sont en cours.